

[Voir la version en ligne](#)



Chartres, le 27 octobre 2026

Les services de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir élaborent tous les 15 jours un bulletin d'information des applications phytopharmaceutiques qui permet d'avoir connaissance d'une période de traitement ou non pour les parcelles bordant un secteur concerné par la nécessité d'information préalable.

Le bulletin est transmis par la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir aux mairies aux fins d'affichage dès sa publication.

Les riverains peuvent identifier la culture en place limitrophe grâce aux calendriers prévisionnels disponibles en mairie et sur les sites internet de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir et des services de l'Etat, permettant une reconnaissance des cultures par photographie à tous les stades végétatifs.

Le bulletin d'information permet de prendre connaissance d'une période de traitement possible pour la culture considérée. Il permet le cas échéant au riverain de programmer ses activités en extérieur ou de prendre contact avec l'exploitant en cas de doute.

Vous trouverez ci-dessous le bulletin d'information des applications phytopharmaceutiques.



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
EURE-ET-LOIR

INFORMATION A DESTINATION DES RESIDENTS ET DES PERSONNES PRESENTES AUX ABORDS DE PARCELLES AGRICOLES

Eure-et-Loir



**Bon
À SAVOIR**

Un pulvérisateur dans les champs n'est pas forcément en train d'appliquer un produit phytosanitaire. Il peut aussi appliquer, par exemple, des produits de biocontrôle qui stimulent les défenses naturelles de la culture, des engrais ou des solutions foliaires d'éléments minéraux pour corriger des carences

L'information ci-dessous permet d'identifier pour les cultures listées dans la charte d'engagement des utilisateurs de produits phytosanitaires, les situations où une période de traitement est en cours. Elle est représentée par un gyrophare pour chaque culture et pour la période considérée.

	Période du 29/10/2026 au 12/11/2026				
	Cibles				
Cultures	Interculture qui précède la culture	Mauvaises herbes Défanage	Maladies	Ravageurs	Verse
Blé tendre d'hiver					
Blé dur d'hiver					
Orge d'hiver					
Orge de printemps					
Colza d'hiver					
Maïs					
Pois protéagineux					
Lin oléagineux d'hiver					
Lin oléagineux de printemps					
Pomme de terre					
Betterave sucrière					
Prairies					

☐ Pas d'applications actuellement ou non concerné



Période d'applications



Cette information est construite sur une situation moyenne du département, à partir de l'analyse de risque des BSV s'ils existent et de l'expertise des conseillers. Il est possible qu'un agriculteur intervienne hors plage identifiée, en fonction du contexte de sa parcelle et de la situation sanitaire.

En complément de cette information, vous pouvez consulter :

- > les calendriers prévisionnels d'interventions détaillés par culture
- > les BSV de la région via le lien suivant : <https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/acces-au-bsv-r37.html>

Pour en savoir +

Contact à la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir

Sébastien Sallé
s.salle@eure-et-loir.chambagri.fr
02 37 24 45 57

Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
10 rue Dieudonné Costes
CS 10399
28008 CHARTRES Cedex
eure-et-loir.chambres-agriculture.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir.

© 2026 Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir

[Se désinscrire](#) - [Refuser les pixels de suivi](#)